

## **Chers Amis d'ENERGIE MUTUELLE,**

Cela va faire un an que nous sommes gérés par Energie Mutuelle et voilà les informations qui peuvent vous être données concernant cette nouvelle adhésion.

Tout d'abord, il n'y a eu aucune défection à l'occasion de ce changement tous les Malakoff Humanis (MH) ont bien été repris par Energie Mutuelle. (EM)

Du point de vue fonctionnement, en ce qui me concerne, j'ai le sentiment que les remboursements se font plus vite avec EM qu'avec MH et j'ai même découvert que quelques petites dépenses qui n'étaient pas remboursées par MH, le sont désormais par EM.... J'apprécie également l'envoi presque immédiat des informations relatives aux règlements qui sont effectués par EM.

Voilà quelques autres éléments concernant notre mutuelle :

- Nous étions 711 toutes options confondues au 31 décembre 2022 avec 470 adhérents en option A et 241 en option B dont 89 à la surcomplémentaire.
- Six mois plus tard, le 30 juin 2023, nous ne sommes plus que 668 avec 438 personnes en option A et 230 en option B donc une chute de nos effectifs de l'ordre de 6%. 66% des assurés ont souscrit à l'option A et 34% ont souscrit à l'option B.
- La moyenne d'âge pour l'option A est de 83 ans et elle est de 85 ans pour l'option B.
- En 2022, pour 100€ de dépenses de santé le reste à charge de l'adhérent était de 13,90 € pour l'option A et de 10,40€ pour l'option B.
- En 2022 le recours au « 100% santé » qui permet d'avoir zéro de reste à charge pour les frais dentaires n'a été utilisé que dans 39% des cas pour l'option A et dans 31% des cas pour l'option B. Ce qui montre que nos adhérents semblaient prudents voire craintifs et hésitaient un peu à avoir recours à cette possibilité financière pourtant assez attractive.
- Sur les 6 premiers mois de 2023, toutes options confondues, le recours au « 100% santé » s'améliore très sensiblement puisque pour le dentaire toujours, nous parvenons à 63% des cas.

Maintenant en ce qui concerne le niveau des cotisations pour 2024 les nouvelles sont toujours un peu décevantes si l'on en croit notre assureur :

- L'évolution du contrat « responsable » fait supporter aux mutuelles le remboursement des dispositifs de télésurveillance médicale via le ticket modérateur et la revalorisation des consultations médicales déjà décidée et qui sera sans doute revue à la hausse puisque les médecins et spécialistes poursuivent leur mouvement de grève.
- Le transfert de charges de la Sécurité Sociale vers les mutuelles se poursuit notamment par une prise en charge de majoration sur les tickets modérateurs concernant les tests covid, les frais de transports sanitaires et sur les soins dentaires.
- Une nouvelle convention dentaire signée le 21 juillet dernier fait supporter aux mutuelles des frais supplémentaires au titre d'exams bucco-dentaires pour les jeunes de 3 à 24 ans, un ajustement à la hausse des paniers « 100% santé » et la revalorisation des soins conservateurs.
- Des évolutions sont également en cours de réflexion comme la réforme aux fauteuils roulants, prothèse capillaire destinée aux femmes victimes d'un cancer du sein et élargissement du 100% santé à l'orthodontie.
- Ajoutons à cela un taux d'inflation supérieur à 5% en France cette année.
- Les résultats financiers de 2022 font apparaître des pertes significatives pour l'option A et la surcomplémentaire qui est elle, très déficitaire. L'option B est quant à elle bénéficiaire.
- La fonte de nos effectifs de 6% comme indiqué plus haut.
- Pour toutes ces raisons, notre assureur nous réclame une hausse **de 10%** applicable à l'ensemble de nos trois options.

Compte tenu des différences financières constatées sur nos 3 options avec notre courtier le cabinet Bessé, nous avons décidé de répartir la hausse réclamée par l'assureur principalement sur l'option A déficitaire et sur la surcomplémentaire très déficitaire laissant pour cette année un peu de répit à l'option B largement augmentée les années précédentes.

Cela conduit aux cotisations 2024, suivantes :

- **Option A :** **118 €** par mois et par personne assurée
- **Option B :** **180 €** par mois et par personne assurée
- **Surcomplémentaire :** **14 €** par mois et par personne assurée

Les minorations habituelles concernant les régimes Alsace Lorraine et les enfants sont bien sûr applicables à ces nouveaux tarifs.

A Foubert  
Octobre 2023

**LES TARIFS DU CONTRAT RESPONSABLE**  
**HUMANIS 2024**

		Adulte	Enfants
OPTION A	Régime Général	<b>118 €</b>	45,50 €
	Régime Alsace/Moselle	68,65 €	25,00 €
OPTION B	Régime général	<b>180 €</b>	48,59 €
	Régime Alsace/Moselle	118,42 €	29,58 €
OPTION B (Surcomplémentaire)	Régime Général et Alsace Moselle	<b>14 €</b>	8,62 €

**2024/ 2023**

A : 107,60 x 1,0967 = **118,00 €**

B : 168,30 x 1,0695 = **180,00 €**

B+ : 9 x 1,5555 = **14,00 €**

Enfants : A : 41,49x 1,0967 = **45,50 €**

B : 45,43 x 1,0695 = **48,59 €**

B+ 5,54 x 1,5555 = **8,62 €**